



PLAN LOCAL D'URBANISME



Le Territoire
échelle 1/5000ème

Vu pour être joint à la
délibération du conseil
municipal arrêtant le PLU
le 23 décembre 2022

- UA : Centre-bourg historique
- UB : Zone résidentielle à caractère pavillonnaire
- UC : Hameau de Retal
- UE : Secteurs d'équipements publics d'intérêt collectif
- AUE : Zone d'urbanisation future à vocation d'équipement public d'intérêt collectif
- A : Zone Agricole
- N : Zone Naturelle

- ### Protection du patrimoine
- Alignement remarquable
 - Alignement d'arbres remarquables
 - Espace boisé classé
 - Espace écologique et/ou paysagé protégé
 - Secteur de taille et capacité d'accueil limitées (STECAL)
 - Lisière des massifs boisés
 - Secteur de zones humides classes 2 et 3 (DRIEE)
 - Secteur de marais
- ### Prescriptions réglementaires
- Emplacement réservé
 - Secteur de "gel de la constructibilité"
 - Orientation d'aménagement et de programmation



Liste des emplacements réservés

N°	Localisation	Destination	Superficie	Surface
1	RD 22 - Rue de la Croix Retal entre le bosq et le hameau de Retal	Aménagement de voirie	Commune	2348 m²
2	RD 96 - Sous-Lieu-dit-Bosq-de-Clémes	Aménagement de voirie / Aménagement d'eau	Commune	5302 m²

